



DÉCLARATION TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023

INTRODUCTION :

La Fromagerie St-Albert s'engage à la transparence dans ses rapports et à son obligation de veiller à ce qu'aucun travail forcé ou travail des enfants ne soit utilisé dans l'ensemble de son portefeuille d'entités ou de chaîne d'approvisionnement. Les valeurs coopératives de dialogue ouvert, de responsabilité et de recherche incessante d'amélioration sont inculquées dans son approche commerciale collaborative. Les activités couvrant la production et la chaîne d'approvisionnement comprennent l'identification et la surveillance minutieuses des fournisseurs et l'approvisionnement responsable en matières premières. Conformément à la réglementation sur les normes de travail du Canada, La Fromagerie St-Albert s'engage à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et du travail des enfants, et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à créer un environnement de travail qui valorise les droits et la dignité de sa main-d'œuvre.

La gestion des fournisseurs est un aspect critique de l'engagement de La Fromagerie St-Albert. À partir de 2023, la coopérative exige que tous les fournisseurs examinent et adhèrent à un Code de conduite des fournisseurs, décrivant ses attentes en matière de travail forcé et de travail des enfants. La coopérative, y compris ses entités assurent un suivi des communications avec les fournisseurs concernant les attentes correspondantes.

L'approche globale de La Fromagerie St-Albert, comprenant des politiques internes et externes, l'engagement des fournisseurs et les pratiques de diligence raisonnable, reflète l'engagement de la coopérative envers des pratiques éthiques et durables dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement. En 2023, La Fromagerie St-Albert et ses entités n'ont identifié aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants, ni aucune instance associée, dans aucun aspect de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement.

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS :

La Fromagerie St-Albert s'engage à des pratiques éthiques et à une responsabilité sociale qui reconnaît l'importance de prévenir l'esclavage moderne dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. Fonctionnant comme une coopérative démocratique dirigée par ses membres, La Fromagerie St-Albert incarne les valeurs de travail d'équipe et de succès collectif. Cela reflète son engagement envers une approche axée sur les membres et la communauté, favorisant le dialogue ouvert et la responsabilité, ainsi que la recherche incessante



DÉCLARATION TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

d'amélioration. La prise de décision collaborative soutient l'engagement de La Fromagerie St-Albert à acheter, produire, vendre et distribuer des biens très éthiques.

La Fromagerie St-Albert accorde la priorité à la sécurité alimentaire, à la durabilité, à la qualité et au bien-être de toutes les parties prenantes dans l'exercice de ses activités. Dans son rôle de coopérative laitière canadienne détenue et exploitée, La Fromagerie St-Albert reconnaît l'importance de la passation de marchés, de l'approvisionnement, de la production, de la vente et de la distribution responsables de tous les biens. La Fromagerie St-Albert offre un large éventail d'opportunités d'emploi et promeut des pratiques de travail équitables, en valorisant les contributions de sa main-d'œuvre diversifiée. En tant que coopérative, l'adhésion des parties prenantes comprend des agriculteurs sur plus de 30 fermes laitières en Ontario, ainsi que des investisseurs et des employés.

Dans le cadre de son portefeuille d'entités, y compris La Fromagerie Mirabel, La Fromagerie St-Albert veille à ce que toutes les marques respectent des normes élevées constantes. Cela inclut la transparence dans les rapports et un engagement à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants en évaluant de manière proactive sa chaîne d'approvisionnement. Ses activités commerciales englobent l'approvisionnement, la transformation, la production, la vente et la distribution de biens tout en maintenant une compréhension claire des types et des volumes de biens impliqués à chaque étape.

Pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants, La Fromagerie St-Albert a pris les mesures suivantes au cours de l'année financière précédente :

- Cartographie des chaînes d'approvisionnement
- Réalisation d'une évaluation interne des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants
- Lutte contre les pratiques dans les activités de l'organisation et les chaînes d'approvisionnement qui augmentent le risque de travail forcé et/ou le travail des enfants
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de diligence raisonnable pour déterminer, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation
- Demande aux fournisseurs de mettre en place des politiques et des procédures pour déterminer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement
- Surveillance des fournisseurs



DÉCLARATION TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

- Adoption de mesures visant à prévoir ou à coopérer en vue de remédier au travail forcé et/ou au travail des enfants
- Élaboration et mise en œuvre de procédures permettant de suivre les résultats obtenus dans le domaine du travail forcé et/ou du travail des enfants
- Mobilisation des partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur le problème du travail forcé et/ou du travail des enfants

Les fabricants de produits laitiers canadiens se procurent les intrants principaux de leurs produits, le lait, auprès des agriculteurs laitiers canadiens. La Fromagerie St-Albert collabore activement avec des organisations partenaires partageant son engagement envers des pratiques commerciales éthiques et responsables. Son adhésion à des groupes et associations de l'industrie renforce encore sa capacité à relever les défis collectivement.

La Fromagerie St-Albert comprend l'importance de la gestion transparente et responsable de la chaîne d'approvisionnement. La coopérative identifie et surveille méticuleusement les fournisseurs directs et indirects et les prestataires de services, tant au Canada qu'à l'international. L'engagement de La Fromagerie St-Albert s'étend à l'approvisionnement responsable en matières premières. La Fromagerie St-Albert encourage un engagement collectif à éradiquer l'esclavage moderne et est inflexible dans sa recherche de pratiques éthiques et durables au sein de la coopérative et tout au long des chaînes d'approvisionnement.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE DILIGENCE RAISONNABLE :

Tous les employés de la Fromagerie St-Albert travaillent au Canada et la coopérative est conforme à la réglementation sur les normes du travail du Canada. La coopérative affirme son engagement à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans tous les aspects de ses activités en faisant respecter des politiques efficaces en matière de main-d'œuvre. En plus des réglementations fédérales sur les normes du travail, la Fromagerie St-Albert respecte toutes les normes d'emploi provinciales et municipales dans les juridictions où elle opère. Cela concerne principalement l'Ontario, mais s'étend également à d'autres provinces du Canada.

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA MAIN-D'ŒUVRE :

Les politiques et pratiques de la Fromagerie St-Albert sont conçues pour créer un environnement de travail qui valorise et respecte les droits et la dignité de sa main-d'œuvre. Voici une liste complète des politiques auxquelles les employés de la Fromagerie St-Albert sont tenus de se



DÉCLARATION TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

conformer, et qui permettent la prévention du travail forcé et du travail des enfants au sein de sa main-d'œuvre :

- Politique d'éthique : assure que les employés respectent un ensemble de directives et de normes concernant les principes commerciaux éthiques et légaux, selon lesquels la coopérative exige que les employés se conforment à toutes les lois applicables et aux politiques de la Fromagerie St-Albert, y compris les lois et réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement, les réglementations HACCP, et les lois fédérales et provinciales.
- Politique d'embauche et d'affichage : l'âge minimum pour les employés pour manipuler tout chariot élévateur, plate-forme élévatrice, transpalette électrique, protection contre les chutes, espaces confinés, et travailler de nuit ou effectuer des travaux de nuit est de 18 ans ; sinon, l'âge minimum pour les employés travaillant à la Fromagerie St-Albert est de 14 ans.
- Code de conduite : tous les employés de la Fromagerie St-Albert sont tenus de respecter le Code de conduite dès leur intégration, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien et le respect des principes 4 et 5 des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ; soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants, ainsi que l'abolition effective du travail des enfants.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE PASSATION DE MARCHÉS :

La Fromagerie St-Albert a élaboré et mis en œuvre des politiques et des procédures exhaustives spécifiquement axées sur l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants. Ces politiques et procédures sont communiquées à tous les employés et parties prenantes dès leur intégration et tout au long de leur mandat à la Fromagerie St-Albert. Elles mettent en avant l'engagement de la coopérative envers des pratiques commerciales éthiques et la conformité aux lois et réglementations pertinentes, y compris la *Loi canadienne sur l'esclavage moderne*.

La Fromagerie St-Albert reconnaît l'importance de comprendre et de réduire les risques d'esclavage moderne au sein de ses chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, l'entreprise réalise des évaluations minutieuses de la diligence raisonnable de ses fournisseurs, y compris des évaluations de leurs pratiques de travail, afin d'identifier et de prendre des mesures pour éliminer tout risque potentiel lié au travail forcé et au travail des enfants. Cela comprend l'intégration de comportements commerciaux responsables dans ses politiques et systèmes de gestion, l'identification et l'évaluation des impacts négatifs dans ses opérations et chaînes



DÉCLARATION TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

d'approvisionnement, et la mise en œuvre de mesures pour cesser, prévenir ou atténuer tout impact négatif identifié. La Fromagerie St-Albert accorde la priorité aux fournisseurs qui partagent son engagement envers l'approvisionnement éthique et les droits de l'homme.

- Code de conduite des fournisseurs : Le Code de conduite des fournisseurs permet à la Fromagerie St-Albert d'évaluer les parties de son entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement qui présentent un risque d'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants. Tous les fournisseurs actuels et futurs de la Fromagerie St-Albert doivent adhérer au code de conduite, qui exige de chaque fournisseur :
 - Se conformer, au minimum, aux exigences législatives en matière de droits de l'homme et d'emploi de la ou des juridictions dans lesquelles il opère et, sans préjudice, attendre la même chose de ses fournisseurs et prestataires de services.
 - Respecter les droits de ses employés, fournisseurs, concurrents, clients, consommateurs, gouvernements et autres parties prenantes.
 - Avoir une tolérance zéro pour le travail des enfants ou les pratiques de travail forcé conformément à la législation fédérale et provinciale canadienne.
- En l'absence d'exigences légales ou réglementaires, de normes et/ou de codes de pratique étrangers, les normes internationales du travail et des droits de l'homme suivantes (les "normes internationales") sont réputées être le minimum requis. Par conséquent, si les exigences réglementaires du pays étranger sont inférieures aux normes internationales, les normes internationales prévaudront et régiront :
 - Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
 - Organisation internationale du travail (OIT)

Le non-respect du Code de conduite des fournisseurs peut entraîner des conséquences allant de mesures correctives documentées à la résiliation de contrat(s)/accord(s)/relation(s), selon la nature du non-respect, tel que déterminé par la Fromagerie St-Albert.

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié dans la chaîne d'approvisionnement de la Fromagerie St-Albert à la date de ce rapport. Par conséquent, la Fromagerie St-Albert n'a pas exigé la mise en œuvre de mesures de réparation du travail forcé ou du travail des enfants ou la réparation de la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer l'utilisation de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Il est essentiel que les employés soient conscients des signes d'esclavage moderne et de la traite des êtres humains pour une détection précoce et une prévention. Par conséquent, la Fromagerie



DÉCLARATION TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

St-Albert élaborera et commencera à exécuter des sessions de formation régulières et obligatoires ainsi que des programmes de sensibilisation pour éduquer le personnel sur les risques associés à l'esclavage moderne et les habiliter à signaler toute préoccupation ou suspicion.

La Fromagerie St-Albert surveille et évalue régulièrement ses efforts pour garantir le respect continu de la Loi canadienne sur l'esclavage moderne et d'autres lois pertinentes. De plus, elle maintient des mécanismes de signalement transparents pour encourager la dénonciation et, lorsque nécessaire, faciliter le signalement de tout cas ou suspicion d'esclavage moderne au sein de l'organisation et de la chaîne d'approvisionnement.

ATTESTATION ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2023 :

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à la section 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et ayant exercé une diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, précises et complètes à tous égards pour les besoins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

J'ai le pouvoir d'engager la Fromagerie St-Albert Coopérative Limitée.

Nom complet : Valérie Huppé

Titre : Directrice exécutive Capital humain et Technologie d'information

Date : 12 juin 2024

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and curves, positioned to the right of the 'Signature:' label.